

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 36

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: Piccard, Jules-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182390>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous vous tendrons toujours la main,
Enfants d'Alsace et de Lorraine,
En déplorant le triste hymen
Dont l'étranger riva la chaîne !
Du sort éprouvant la rigueur
Si les destins nous sont contraires,
Dans le plaisir ou la douleur
Restons unis et solidaires !

Du pays longtemps attristé, etc.

Les deuils ne sont pas effacés
Quand l'herbe a poussé sur les tombes :
Au souvenir des jours passés,
Gaité, faut-il que tu succombes ?
Puisque d'un avenir plus beau
Déjà le souffle nous caresse,
Fais rayonner comme un flambeau
L'espoir au cœur de la jeunesse !

Du pays longtemps attristé, etc.

A. BRUN.

On nous communique les lignes suivantes :

Le supplément du *Dimanche de la Gazette de Lausanne* du 24 août publie, sous la rubrique de « Variétés scientifiques », un article ayant pour titre : *Comme quoi la terre ne tourne pas autour du soleil*.

Que signifie cela? C'est probablement quelque charge bouffonne ou quelque spirituelle allusion?... Pas du tout, c'est bien écrit au point de vue astronomique seulement, et c'est très sérieusement que l'auteur prétend justifier ce titre. « Si la terre avait effectivement le mouvement de translation qu'on lui attribue, nous dit-il, comme son axe de rotation diurne reste toujours parallèle à lui-même, le pôle céleste devrait se déplacer parmi les étoiles dans le courant de la même année. Or, puisque ce déplacement n'a pas lieu, il faut en conclure que le mouvement de translation n'a pas lieu non plus. »

Je comprendrais que la *Gazette* veuille consentir à publier un semblable article dans la partie réservée aux annonces ; mais ce n'est pas sans étonnement qu'on le voit figurer dans son supplément, ce qui peut avoir pour effet d'induire en erreur ceux de ses lecteurs peu versés dans l'astronomie. Il arrive souvent que des commençants croient avoir des objections à éléver contre quelque théorème enseigné par leur instituteur ; il suffit en général de quelques mots d'explication pour les satisfaire, et nous ne doutons pas que M. L. G. ne puisse trouver des professeurs capables de le satisfaire complètement. On trouve d'ailleurs la preuve irrécusable du mouvement de translation dans tous les ouvrages d'astronomie moderne, et dès les premières pages. Cette preuve ne repose pas uniquement sur la considération des étoiles fixes, mais sur un ensemble de faits, principalement sur la rétrogradation des planètes. Pour répondre directement à l'objection de l'auteur, nous lui dirons que le point de son argumentation qui est faux, c'est lorsqu'il dit que le pôle céleste ne se déplace pas. Le pôle et

l'axe du monde se déplacent au contraire de la même quantité que la terre elle-même, et si vous supposez que la terre se déplace de 38 millions de lieues, chaque point de l'axe se déplacera aussi de 38 millions de lieues.

Par le fait de ce déplacement annuel, toutes les étoiles du ciel doivent en réalité se déplacer à nos yeux ; seulement nos instruments ne peuvent constater que le déplacement des étoiles fixes les plus rapprochées de nous. C'est ainsi que pour un déplacement de la terre de 38 millions de lieues, on a trouvé :

Pour l' <i>alpha</i> du Centaure,	0", 91
Pour la 61 ^{me} du Cygne,	0", 33
Pour l' <i>alpha</i> de la Lyre,	0", 26
Pour Sirius,	0", 15
Pour Arcturus,	0", 127
Pour la Polaire,	0", 106
Pour la Chèvre,	0", 046

etc.

Ces déplacements sont ce qu'on appelle les parallaxes annuelles de ces différentes étoiles, et font connaître leurs distances à la terre.

Pour la Polaire, par exemple, cette distance est telle qu'il faut 31 ans à sa lumière pour nous parvenir, tandis qu'il ne faut que 8 minutes à la lumière du soleil. Ainsi, en comparant le déplacement du pôle à l'étoile Polaire, ce déplacement de 38 millions de lieues est compris pour nous dans un angle de un dixième de seconde seulement à cause de l'immense distance de cette étoile.

Donc puisque le pôle se déplace annuellement, l'objection fondée sur son immobilité tombe d'elle-même.

Lausanne, le 30 août 1873.

Monsieur le rédacteur du *Conteur*,

M. Ernest Chavannes, à Lausanne, qui s'occupe depuis plusieurs années de recherches historiques dans les archives de la commune de Lausanne, a publié cette année un opuscule intitulé: Comptes de la ville inférieure de Lausanne en 1475 et 1476, pendant l'époque qui précéda et suivit la bataille de Morat, avec la liste des anciens syndics connus, d'après les registres des Conseils de Lausanne.

Ce travail de M. Chavannes est fait avec un soin scrupuleux ; il a dû coûter beaucoup de peine à l'auteur par la difficulté de déchiffrer les anciennes écritures. C'est en profitant de ces intéressantes recherches que nous pouvons offrir à vos lecteurs la liste alphabétique des syndics de Lausanne connus jusqu'à l'an 1529. Nous y avons ajouté la liste de ces magistrats jusqu'à aujourd'hui.

Jusqu'à l'année 1481, la ville de Lausanne fut divisée en deux communautés distinctes, la ville supérieure ou bannière de la Cité et la ville inférieure comprenant les quatre bannières ou quartiers de la Palud, le Pont, St-Laurent et Bourg.

Chacune de ces communautés était administrée par deux magistrats appelés, suivant les époques, prieurs, recteurs, syndics, procureurs et gouver-

neurs, nommés annuellement ; ils étaient quelquefois choisis parmi les non-bourgeois. Pour distinguer les syndics de la Cité, on a placé le millésime entre parenthèses.

Il arrivait souvent que l'on trouvait difficilement des citoyens qui voulussent accepter la charge de syndic, plus onéreuse que lucrative avec la paie de 12 à 14 livres lausannoises par année (environ 240 à 280 francs actuels). On fut même obligé, en 1432, de statuer que tout citoyen qui refuserait son élection serait banni de la ville pendant un an et un jour. Le même fait se reproduit actuellement dans les petits cantons.

Dès 1529, les deux syndics furent remplacés par un seul magistrat qui porta le nom de bourgmestre jusqu'en 1798.

C'est la liste des noms de famille de tous les syndics de Lausanne que nous présentons dans le tableau qui suit, en mentionnant l'année de leur nomination qui n'a pas été répétée lorsqu'il y avait réélection de la même personne à court intervalle. On pourra juger par ce tableau, combien peu de familles existant à Lausanne comme familles bourgeois avant la réformation, ont survécu à leur passage au travers de quelques siècles. Ces familles, on peut les énumérer sur les dix doigts de sa main.

Jules-F. PICCARD.

Syndics de Lausanne
(aussi appelés prieurs, recteurs, procureurs, gouverneurs et bourgmestres).

De *Alamagnia*, de Alamania, 1432.
De *Albona*, d'Aubonne, 1413, 1415, 1419, 1433, 1447.
De *Alpibus*, Daux, Daulx, d'Aux, d'Aulps, 1440 clerc, 1457, 1469, 1477 marchand, 1491 clerc, 1496, 1510, 1587.

Ambrisodi, 1414 clerc.
De Amerons? 1413.
Ancel, Ancellini, 1382.
D'Arlens, soit Cazenove d'Arlens, 1801.
D'Arnay, 1560.

D'Aubonne, de Albona, 1413, 1415, 1419, 1433, 1447.
Bagnion, Bagnyon, 1482 juriste.
Ballio, Balliod, 1510 cordonnier.

Benez ou Bevez? 1459 potier.
Bernardus Bernard, 1452 notaire.
Binot ? 1540.

Bioleis, Bioleys, Bioley, 1479 cordonnier, 1486 cordonnier.

De Bionens, 1407.
Blanchet, Blancheti, 1455 licencié en droit.

Blécheret, 1469 apothicaire, 1491 apothicaire.
De Blonay, 1451.

Borgeis, Borgey, Borgeys, Bourgeois, 1397 clerc et marchand, 1416, 1427, 1475 apothicaire, 1522, 1536.

Bosson, 1471, 1479 clerc, 1521, 1576.
Bourgeois (voir Borgeis).

De Boverat, Boverat, 1444, 1507.

Bœuf, Bousf, Bovis, 1529.

Briguet, 1522.
Cagny, 1398, 1420, 1449.
De Canali (de Villa), 1439.
De Canturio, alias de Moneta, 1487.
Carmenrant, 1452 notaire, 1479 clerc.
Carilliets, 1498.

De Castello, de Chastel, alias Rosa, Rosaz (Cité 1408), 1426 donzel, 1463.

Caulis, Choux, Chouz (Cité 1413), 1439, 1470, 1487 clerc.

Cazenove d'Arlens, 1801.

De Chabie, de Chabye, de Chabiez, 1476, 1508.

Challes (Cité 1430).

Champion (Cité 1375).

Chandeleir, Chandelier (Raverii), (Cité 1432).

Chanron, 1477 marchand.

De Chastel (voir de Castello).

Du Chastellar (Viely, Vieliz, Vyellyz), 1445.

Chavornay, 1398 notaire.

Chinuti (Cité 1397).

De Chissie, 1499.

Choux, Chouz soit Caulis (Cité 1413), 1439, 1470, 1487 clerc.

De St-Cierges, de St-Ciriaco, 1521 juriste, 1531, 1539, 1579.

(A suivre.)

Encore une anecdote à propos du chah.

A la représentation de gala offerte au roi des rois à Berlin, celui-ci, ignorant absolument les usages européens, crut flatter les Prussiens à l'égal de ses sujets, et cracha gentiment sur le parterre. Cette inondation, qui est regardée comme une grande faveur en Perse, émut le parterre, qui ne sut pas comprendre le prix qu'on devait attacher à la salive royale.

Un farceur sortit, revint avec un parapluie, et l'ouvrit. Ce ne fut qu'à ce moment que le chah comprit son erreur.

Noblesse et roture.

C'était par une belle matinée de septembre, à Berlin. Mlle Flora de Schœnfeld, fille du général de Schœnfeld, assise au balcon du premier étage, tenait, pour se donner une contenance, un ouvrage de luxe à la main. Flora était jeune, fraîche et fort belle. Les yeux des jeunes gens de haut rang le lui répétaient chaque jour. Maint élégant et bel officier de cavalerie passait devant la maison, et faisait caracoler son cheval pour attirer sur lui l'attention de la jeune fille à qui il adressait, de son air le plus gracieux, un profond salut.

Tandis que Flora était occupée à recueillir les gracieusetés de ses adorateurs, sa sœur Sidonie entra dans le salon. Sidonie, sans être laide, était loin de posséder tous les charmes de Flora.

— Sais-tu, lui dit-elle, que notre cercle domestique va s'augmenter d'un personnage qui doit être notre cousin? Fritz, notre valet de chambre, est allé le chercher à la gare, et... tout juste... le voilà qui revient, chargé comme un âne et accompagné d'un jeune homme porteur d'un gros sac de voyage. Ce ne peut être que le cousin en question.

— Il a le costume et la tournure d'un paysan, répondit Flora avec une moue dédaigneuse. Mais je saurai tenir ce rustre à une distance respectueuse de ma personne.

— Et j'en ferai autant. Du reste, papa ne l'admet point